



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 30 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 460-2022 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 142 490 \$ POUR LA CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE SAINT-JEAN**

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 mai 2023.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce trentième jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet : [www.st-felix-de-valois.com](http://www.st-felix-de-valois.com), entre 10 h et 12 h, le trentième jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce trentième jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier